

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	4
Présents	25	Absents non représentés :	2
VOTANTS			29

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 22 Novembre 2016, après convocation légale reçue le 16 Novembre 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Christian SOLLIER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

Etaient Absents représentés :

Mme Jacqueline BOUYAC, (pouvoir donné à M. Michel TERRISSE),
Mme Sabine CHAUVET, (pouvoir donné à Mme Laurence MONTERDE),
M. Thomas CONSTANTIN, (pouvoir donné à M. Christian GROS),
M. Lucien STANZIONE (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX).

Etaient Absents non représentés :

M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Extension de Périmètre de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » - Reprise des Emprunts de la CCPRO pour les Communes de Bédarrides et Sorgues suite au transfert de compétences

Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président explique à l'assemblée que par arrêté préfectoral du 14 septembre 2016, le Préfet de Vaucluse a porté extension du périmètre de la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat (CCSC) aux Communes de Bédarrides et Sorgues à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dès lors, il y a substitution, totale ou partielle, dans les obligations découlant des contrats d'emprunt contactés par la CCPRO selon leur objet.

Au 31 décembre 2016, 21 emprunts CCPRO sont à répartir pour un capital restant dû (CRD) de 27 913 292.49 €.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 25/11/2016

Affiché le :



Deux types d'emprunts ont été identifiés :

1. Les emprunts souscrits par la CCPRO, rattachables de manière exclusive à un investissement transféré, qui seront restitués aux communes ou nouvel EPCI de plein droit, selon qu'ils la/le concerne de manière exclusive (1 seul emprunt concerné)
2. Les contrats de prêt souscrits par la CCPRO pour des investissements mutualisés qui doivent être répartis entre la CCSC et la future CCPRO (20 emprunts concernés).

REF CTT	OBJET EMPRUNT	POUR MÉMOIRE MONTANT EMPRUNTE	CRD AU 31/12/2016	Type
48	OM : Acquisition véhicules	400 000,00	317 959,56	à répartir
48	OM : Acquisition conteneurs			
2	Acquisition siège	1 145 000,00	530 348,04	à répartir
42	Travaux déchetterie	375 000,00	238 504,83	à répartir
15-16-18	Travaux inondations	3 400 000,00	2 001 481,64	à répartir
8	Investissement bget ppal 2001	396 367,00	35 757,80	à répartir
7	ZAC SAE	304 898,00	27 506,04	affecté
38	Travaux de voirie	5 000 000,00	3 100 000,00	affecté
39	Travaux de voirie 2007	5 000 000,00	3 679 670,11	affecté
40	Travaux de voirie 2007-2008	5 000 000,00	3 400 000,00	affecté
41	Travaux de voirie 2008-2009	3 000 000,00	1 950 000,00	affecté
43	Travaux de voirie et inondations	1 125 000,00	736 883,12	affecté
44	Travaux de voirie	1 500 000,00	984 046,73	affecté
46	Travaux de voirie 2011-2012	2 000 000,00	1 487 009,25	affecté
47	Travaux de voirie 2011-2012	600 000,00	476 939,34	affecté
49	Travaux de voirie 2012	2 500 000,00	1 986 482,63	affecté
50	Travaux de voirie 2012-2013	2 000 000,00	1 686 597,23	affecté
51	Travaux de voirie 2013	1 500 000,00	1 200 000,00	affecté
52	Travaux de voirie 2013	1 500 000,00	1 261 606,17	affecté
53	Travaux de voirie 2014	3 000 000,00	2 812 500,00	affecté

Acte Exécutoire
 Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
 Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
 Envoyé le : 25/11/2016
 Affiché le :

Pour les emprunts mutualisés contractés à partir de 2010 et relatifs aux travaux de voirie, la répartition du capital emprunté avait déjà été actée par délibérations de la CCPRO ainsi que dans leur pacte financier de février 2016. Ces éléments de répartition sont aujourd'hui reconnus de manière bilatérale comme consolidés.

Pour l'ensemble des autres emprunts mutualisés, une analyse a été faite par les services de la CCPRO sur la base des grands livres, pour pouvoir les impacter au mieux à chacune des communes au vue des travaux et dépenses réalisés sur le territoire de chacune d'elle.

A défaut et pour les dépenses non identifiables, une répartition démographique a été retenue, sur la base de la pop INSEE de l'année de souscription.

L'ensemble de ce travail a été présenté à la direction de la CCSC les 15 septembre et 20 octobre dernier, ainsi qu'en commission des finances de la CCPRO le 20/10/2016.

A ce jour, un consensus a pu être trouvé sur tous ces emprunts restant à répartir à l'exception de l'emprunt n°2 relatif à l'acquisition du siège dont la future propriété n'a pas encore été arbitrée (en attente de retour de l'évaluation des domaines).

S'en suivent les propositions ci-après annexées, conduisant à la répartition suivante :

- Communauté de Communes des Sorgues du Comtat : 14 972 940,94 € (53.64 %)
- Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze : 12 410 003,51 € (44.46 %)

Pour information, la demande de scinder les contrats par voie d'avenant entre la CCPRO et la CCSC a été demandée aux organismes bancaires dès le mois de septembre 2016.

Ces derniers ont fait valoir le fait qu'un accord concordant devait être obtenu des 2 EPCI afin de pouvoir établir les avenants dans les meilleurs délais.

Conformément aux conseils émis par la DGFIP, il conviendra de formaliser des avenants quadripartites, permettant un transfert concomitant de la CCPRO aux communes sortantes, et de ces dernières à la CCSC.

Pour ce qui concerne l'emprunt relatif à l'acquisition du siège, il a été convenu avec la CCSC que sa situation serait réglée avec, le cas échéant, une application rétroactive en date de valeur du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Michel TERRISSE, Vice-président, entendu, et après en avoir délibéré à 27 voix pour et 2 abstentions (Mrs Rémy ARNAUD et Robert IGOULEN),

DECIDE d'arrêter la répartition de chaque emprunt souscrit par la CCPRO entre cette dernière et les Communes de Sorgues et Bédarrides, se retirant, conformément au tableau ci-après annexés,

AUTORISE le Président à signer les avenants et tout document en lien avec ce dossier.

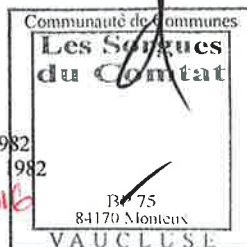
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

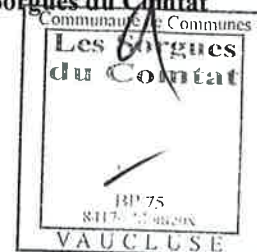
Le Président,

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le : 25/11/2016
Affiché le :



Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**



REPARTITION DES EMPRUNTS DE LA CCPRO - Retrait des Communes de Sorgues et de Bédarides

Vu pour être annexé à la délibération n°2016101 du 4 novembre 2016

REF BANQUE	BANQUE	REF CTT	OBJET	HYP RETENUE RATIO	MONTANT INITIAL	CRD AU 1.1.2017	Sorgues	Bédarides	Cumul CCSC	CCPRO
MON276774	DEXIA CREDIT LOCAL	48	OM - Acquisition véhicules	véhicules affectés 100% CCPRO	400 000,00	317 959,56	130 665,48	-	130 665,48	187 294,08
MON271603EUR/0290068/001	DEXIA CREDIT LOCAL	42	OM - Acquisition containers	Campagne de distribution	375 000,00	238 504,83	195 573,96	-	195 573,96	42 930,87
MON225477EUR/0232814	DEXIA CREDIT LOCAL	15	Travaux inondations	HYP 2 : Au réel mais travaux SIABO impactable à 100% à Bédarides non pris en compte, la CCPRO ayant perçu une sub du SIABO et dépenses non identifiables réparties selon le taux de travaux réalisés	1 000 000,00	560 000,00	187 824,00	53 592,00	241 416,00	318 584,00
MON229254EUR/0237325	DEXIA CREDIT LOCAL	16	Travaux inondations	2004-2007	1 400 000,00	776 778,57	260 531,53	74 337,71	334 869,24	441 909,33
CO2VC1018PR	CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE	18	Travaux inondations	2004-2007	1 000 000,00	664 703,07	222 941,41	63 612,08	286 553,49	378 149,58
AB014658 (contrat 2001187-85)	CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE	8	Investissement bget ppal 2001	Dépenses affectables + dépenses CCPRO réparties à la pop	396 367,00	35 757,80	26 239,07	2 549,53	28 788,60	6 969,20
AB014655 (contrat 2001186-85)	CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE	7	ZAC SAE	100% SORGUES	304 898,00	27 506,04	27 506,04	-	27 506,04	-
MIN241597EUR	DEXIA CREDIT LOCAL	38	Travaux de voirie	Proportionnel aux travaux réalisés	5 000 000,00	3 100 000,00	668 360,00	191 890,00	860 250,00	2 239 750,00
MIN245313EUR/257922	DEXIA CREDIT LOCAL	39	Travaux de voirie 2007	Proportionnel aux travaux réalisés	5 000 000,00	3 679 870,11	2 112 866,58	124 004,88	2 236 871,46	1 442 798,65
MIN251942EUR/265826	DEXIA CREDIT LOCAL	40	Travaux de voirie 2007-2008	Proportionnel aux travaux réalisés	5 000 000,00	3 400 000,00	1 627 580,00	87 360,00	1 714 960,00	1 685 040,00
A2908A11	CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE	41	Travaux de voirie 2008-2009	Proportionnel aux travaux réalisés	3 000 000,00	1 950 000,00	627 315,00	571 155,00	1 198 470,00	751 500,00
MON271604EUR/0290069/001	DEXIA CREDIT LOCAL	43	Travaux de voirie et inondations	Délibération 107/2010	1 125 000,00	736 883,12	357 019,87	98 668,65	455 688,52	281 174,60
A291028P	CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE	44	Travaux de voirie	Délibération 183/2011	1 500 000,00	984 046,73	476 770,64	131 763,86	608 534,50	375 507,23
C2KZK1011PR	CREDIT AGRICOLE ALPES PROVENCE	46	Travaux de voirie 2011-2012	Délibération 202/2012	2 000 000,00	1 487 009,25	713 615,74	201 935,86	915 551,60	571 457,99
MON276774	DEXIA CREDIT LOCAL	47	Travaux de voirie 2011-2012	Délibération 121/2013	600 000,00	476 939,34	228 883,19	64 768,36	293 651,55	183 287,79
A29120MI	CAISSE D'EPARGNE PROVENCE ALPES CORSE	49	Travaux de voirie 2012	Délibération 202/2012	2 500 000,00	1 986 484,63	947 784,66	269 565,69	1 212 350,35	774 136,80
1241129	CAISSE DES DEPOTS	50	Travaux de voirie 2012-2013	Délibération 225/2013	2 000 000,00	1 686 597,23	800 459,05	228 871,24	1 029 330,29	657 266,94
7023745	BANQUE POPULAIRE PROVENCALE ET CORSE	51	Travaux de voirie 2013		1 500 000,00	1 200 000,00	566 520,00	162 000,00	728 520,00	471 480,00
MON280387EUR	LA BANQUE POSTALE	52	Travaux de voirie 2013		1 500 000,00	1 261 606,17	595 604,27	170 316,83	765 921,11	495 685,08
5050592-9622	CAISSE DES DEPOTS	53	Travaux de voirie 2014		3 000 000,00	2 812 500,00	1 327 781,25	379 687,50	1 707 468,75	1 105 036,25
					38 201 265,00	27 382 944,45	12 096 841,74	2 876 099,20	14 972 940,94	12 410 009,51
							44,18%	10,50%	54,68%	65,32%

Le Président

Alain ROCHEBONNE



REÇU EN PREFECTURE
Le 14/11/2016
Application adresse : ccpr@ccpr.com

0697-289400206-2016-114-1023010100-448